Nations Unies S/PV.4170



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4170e séance

Jeudi 13 juillet 2000, à 11 h 55

New York

Président :	Mlle Durrant	(Jamaïque)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Ahmed
	Canada	M. Angell
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ag Oumar
	Namibie	M. Uanivi
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Cherif
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (S/2000/647)

00-53057 (F)

La séance est ouverte à 11 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (S/2000/647)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka, document S/2000/647. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/681, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1307 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à midi.